

# Acoustic Abrifiber 9 mm

---

## ISOLATION ACOUSTIQUE AUX BRUITS DE CHOC

Comme son nom l'indique, cette isolation protège aux bruits de choc. Concrètement, il s'agit d'intervenir lors de la construction des sols pour réduire, entre autres, le bruit des pas sur les planchers. La chape flottante se pose à la base du système masse-ressort. La chape flottante se compose d'une préchape sur laquelle on met une sous-couche acoustique (Acoustic Abrifiber 9mm). Au-dessus on met une chape armée.

## COMPOSITION DE LA SOUS-COUCHE ACOUSTIQUE

Il s'agit d'un ensemble de 3 couches. La couche supérieure est un film aluminisé; Cette couche résistante à la déchirure reste visible après le placement. Une mousse polyéthylène de 5mm-35kg/m<sup>3</sup> est la prochaine couche suivie par un feutre acoustique de 4mm. L'ensemble est conforme à la norme NBN S01 400-1. Les exigences les plus aiguës sont atteintes grâce au 36dB d'amélioration acoustique avec une mousse de béton et 33dB d'amélioration acoustique avec un mortier isolant.

## DESCRIPTIFS DE POSE

- Le plancher flottant est placé au-dessus du complexe d'isolation acoustique
- La chape et pré-chape correspondent aux prescriptions techniques DE 631XB445 – AC 6904 & AC6905 des rapports CSTC.
- Le résultat de l'isolation acoustique est fortement déterminé par la qualité du placement.
- Le complexe de 9mm se met bien à plat.

Une attention particulière doit être accordée à l'exécution dans des lieux où les conduites verticales parcourent le sol, les ouvertures de porte, les coins, ... Il est en outre recommandable d'utiliser un adhésif ayant une résistance à la vapeur d'eau afin d'éviter des ponts acoustiques.

- On ne peut pas lever le complexe contre le mur. Il convient également de prévoir toujours une isolation latérale entre la chape et le mur, ainsi que contre tout raccord vertical avec le sol (déviation des conduites, ...).

Nous avons des relevés de plinthes de 2 x 2 mm (blanc-vert) sans incision afin de garantir un placement idéal contre mur. Cette isolation doit, lors du placement, toujours dépasser de 20 mm au moins au-dessus du niveau de la dernière finition du sol. Une fois le revêtement de sol coulé et le plancher placé, l'isolation superflue peut être découpée et la finition latérale peut être effectuée (placement de plinthes, etc.).

- Avant de mettre les plinthes, il faut prévoir un joint élastique.
- Le système de chauffage par le sol sera placé au-dessus du complexe. Les canalisations seront fixées sur une grille métallique ou dans une membrane structurée souple afin d'éviter une perforation du complexe acoustique.